



Bike and Run de Privas – 5 decembre 2021

Règlement

- Cette « rando-bike and run » est ouverte à tous né en 2013 et avant
 - Pour participer, les concurrents devront s’inscrire par deux et remplir un « pass loisir » de la FFTri qui leur sert d’assurance.
 - La participation est soumise à la présentation du Pass sanitaire
 - Les inscriptions sont limitées à 75 équipes
 - Une participation financière libre est proposée aux participants, l’intégralité sera reversée au téléthon.
-
- Les participants devront se déplacer avec un vélo pour deux. La transmission du vélo se fait de la main à la main ou par dépose à un endroit qui ne gêne pas la circulation des autres participants
 - Il est interdit d’être à deux sur le vélo
 - Le casque est obligatoire pour les deux équipiers pendant toute l’épreuve.
 - Les participants, après un départ groupé à 10h00 et un premier tour groupé, circulent sur un circuit de 1km pendant une heure.
 - Ils doivent passer groupés à chaque tour sur la zone de contrôle (départ / arrivée)
 - Il est possible de s’arrêter en cours d’épreuve au ravitaillement sur cette même zone, et de repartir par la suite.
 - Les plus jeunes seront arrêtés régulièrement par le responsable de l’école de triathlon
 - Fin de randonnée : A partir de 11h00, les participants s’arrêtent une fois la ligne passée.
 - Un podium sera tenu à 11h30 et récompensera des équipes selon des critères surprise autres que la performance (les tours ne sont pas comptés).
 - Le classement selon chaque critère sera séparé selon que l’équipe fait partie du challenge entreprise ou non.